



La Haye, le 8 avril 2020

LE JUGE CARMEL AGIUS, PRÉSIDENT

**ALLOCUTION PRONONCÉE À L'OCCASION DE LA CONFÉRENCE KWIBUKA26 :
« 26 ANS APRÈS LE GÉNOCIDE PÉRPÉTRÉ CONTRE LES TUTSIS – L'HÉRITAGE DU
TPIR ET LE RÔLE DU MÉCANISME »**

C'est avec une grande humilité que je m'adresse à vous aujourd'hui à l'invitation de l'Ambassadeur de la République du Rwanda aux Pays-Bas, Jean-Pierre Karabaranga. Ce faisant, je m'appuierai sur mon expérience non seulement de Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux – auquel je me référerai en tant que « Mécanisme » – mais aussi d'ancien juge ayant siégé pendant des années au TPIR et au TPIY.

Kwibuka est une occasion particulière, non seulement pour le peuple rwandais mais aussi pour le monde entier. Nous n'avons d'autre choix que de nous souvenir, à jamais, du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda en 1994. Les crimes atroces commis contre le Rwanda et son peuple restent gravés dans notre mémoire collective, aussi vifs aujourd'hui que lorsqu'ils ont été commis il y a 26 ans. En cette période de souvenir et de réflexion, je me joins à tous les membres du personnel du Mécanisme pour exprimer notre solidarité sans faille au peuple du Rwanda.

Dans le cadre de la commémoration de cette année, mon allocution mettra l'accent sur l'héritage du TPIR et sur le rôle du Mécanisme, 26 ans après le génocide perpétré contre les Tutsis. Ainsi, j'aborderai un certain nombre de thèmes-clés qui attestent de la relation suivie entre le Rwanda, le Mécanisme et les autres acteurs de la communauté internationale, à l'heure où tous ensemble nous nous employons à rendre justice et à renforcer la paix.

Comme vous le savez, le TPIR a été créé par le Conseil de sécurité de l'ONU afin de traduire en justice les auteurs des atrocités commises, de contribuer à la réconciliation nationale au Rwanda et de rétablir la paix et la sécurité. Le TPIR a inculpé 93 personnes, et quand il a fermé ses portes en 2015, il avait entendu les récits de plus de 3 000 victimes qui, avec une abnégation totale, avaient témoigné pour contribuer à la recherche de la vérité et à la justice. Par les 100 jugements et arrêts qu'il a rendus, de nombreux auteurs de crimes qui portent la plus lourde responsabilité dans le génocide commis contre les Tutsis ont été condamnés et emprisonnés. Aujourd'hui trente-et-un d'entre eux purgent encore leur peine sous le contrôle du Mécanisme.

Le TPIR n'a pas seulement rendu justice dans des affaires. Il a également contribué à l'établissement du récit historique des faits, consignait jusqu'au moindre détail la plupart des terribles souffrances endurées par le peuple rwandais pendant ces 100 jours d'horreur et de détresse. Il a reconnu que les violences sexuelles commises avec une intention génocidaire constituent, en effet, un génocide. Et il a confirmé ce que tout le monde savait déjà : à savoir que le génocide

perpétré en 1994 contre les Tutsis au Rwanda est un fait qui s'inscrit dans l'histoire du monde, un fait aussi certain que n'importe quel autre, un fait qui ne souffre raisonnablement aucune contestation¹.

Cela m'amène au thème du déni du génocide et du révisionnisme. Ces fléaux qui vont de pair ne sont pas l'apanage du Rwanda, mais le danger qu'ils représentent pour la société rwandaise en particulier ne peut être sous-estimé. Il ne fait aucun doute que le déni du génocide et le révisionnisme visent à minimiser ou à oblitérer la vérité historique de ce que le Rwanda et son peuple ont vécu il y a 26 ans. Si des désaccords raisonnables sur certains points sont toujours possibles, cela ne peut s'appliquer au génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda en 1994, qui est un fait que nul ne saurait nier. Ne soyez pas dupes, car ceux qui prônent le déni du génocide et le révisionnisme cherchent à détruire à nouveau le Rwanda et à anéantir maints acquis extraordinaires obtenus par le peuple rwandais au cours du dernier quart de siècle. Les efforts destructeurs qu'ils déploient doivent être combattus à tout moment.

Le Mécanisme a un certain rôle à jouer à cet égard, mais la responsabilité première de combattre le déni du génocide et le révisionnisme incombe au Rwanda dans son ensemble. Aux responsables politiques du pays. Aux éducateurs. Aux parents. Aux jeunes. À ceux qui ont vécu le génocide de près, et à ceux qui en ont été informés par leurs aînés. Le Rwanda et son peuple ne sont toutefois pas seuls dans cette entreprise nécessaire. Par conséquent, le Mécanisme jouera aussi son rôle, en prenant des mesures dans le cadre de son mandat pour garantir que les jugements et arrêts du TPIR sont respectés, pour encourager la réconciliation et pour soutenir les victimes qui ont souffert ces 26 dernières années.

Le Mécanisme s'emploie également à achever les fonctions résiduelles du TPIR, le Procureur poursuivant ses efforts pour retrouver les huit personnes toujours en fuite. Nous savons que le Rwanda ne demande pas seulement que les cachettes des fugitifs soient découvertes et que ces derniers soient traduits en justice, il le mérite aussi. Le Mécanisme se joint au Rwanda pour demander que justice soit faite. Mais le Mécanisme, comme le TPIR avant lui, ne peut pas exécuter ce mandat seul. Nous restons tributaires des États qui doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour coopérer pleinement avec le Mécanisme afin de localiser ces huit fugitifs. Une fois localisés, les États doivent agir immédiatement pour les arrêter et les transférer. Une telle coopération active n'est pas seulement requise pas les préceptes du droit international, mais aussi par les principes qui fondent notre humanité commune. Seul le soutien nécessaire permettra au Mécanisme de faire en sorte que justice soit faite dans ces dernières affaires.

Avant de conclure, on ne peut passer sous silence le fait que Kwibuka, cette année, est forcément différente des éditions précédentes en raison de la pandémie de Covid-19. J'espère sincèrement que chaque personne qui suit cette allocution prend des mesures pour préserver sa santé et celle de sa communauté. Vous êtes, vous et vos proches, importants pour moi, pour la société et pour le monde. Quelle que soit l'ampleur de la pandémie, vous savez que le Rwanda a fait face à de plus grandes tragédies par le passé, et qu'il a fait preuve d'une capacité naturelle à se régénérer grâce au dévouement et à l'ingéniosité de son peuple. Le monde a beaucoup à apprendre du Rwanda, et les enseignements à tirer de son renouveau peuvent s'avérer plus cruciaux encore pour les citoyens du monde dans les mois et les années à venir.

Soyez prudents et continuez de prendre soin de vous et des autres. Je vous remercie.

¹ *Le Procureur c. Édouard Karemera et consorts*, affaire n° ICTR-98-44-AR73 C), Décision faisant suite à l'appel interlocutoire interjeté par le Procureur de la décision relative au constat judiciaire, 16 juin 2006, par. 35.